

TRAVAIL ETRANGER ET OUTRE MER

Fiche FAST n° **12.11.17** | (30/11/2017)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité



- Le travail à l'étranger peut se faire dans le cadre :
 - d'une expatriation de longue durée, pouvant dépasser une à plusieurs années ; le salarié est seul ou accompagné de sa famille
 - d'une mission, avec des rotations régulières en alternance, avec des durées variables (mensuelle, semestrielle...)
 - de déplacements courts, périodiques ou occasionnels ; certains salariés peuvent, du fait de leur métier, y être préparés ; d'autres peuvent y être contraints à l'improviste.
- Le voyage se fait généralement en avion ; les trajets ou transferts sur place peuvent se faire en véhicule tout-terrain, en bateau, en hélicoptère,...
- Les conditions d'hébergement sont variables : hôtel, logement chez l'habitant, base-vie à proximité immédiate du site industriel, appartement meublé dans une résidence pour expatriés ou villa confortable.
- Le salarié travaillant à l'étranger peut occuper un poste d'encadrement, technique ou

opérationnel.

- Le lieu de travail peut se situer dans une capitale ou un grand centre urbain, en zone désertique, en brousse, sur une plateforme off-shore, en altitude.
- Les collectivités et territoires d'outre-mer (Com et Tom) concernées sont :
 - Nouvelle-Calédonie
 - Polynésie Française
 - Saint-Barthélemy
 - Saint-Martin (partie française)
 - Saint-Pierre-et-Miquelon
 - Terres australes et antarctiques françaises (statut particulier)
 - Wallis-et-Futuna
- Départements d'outre-mer (Dom) concernées sont :
 - Guadeloupe
 - Guyane
 - Martinique
 - Mayotte
 - Réunion

Exigences

- Capacité Réflexion /Analyse
- Déplacement à l'étranger : Déplacement étranger (expatriation)
- Charge mentale
- Horaire de travail :travail posté ; 3x8h, 2x8h ; travail de Nuit > 270 h/an ; Astreinte ; Heure Supplémentaire ; Dépassement Horaire : Horaire de travail : horaire irrégulier, astreinte, heures supplémentaires, travail posté (plateforme offshore), décalage horaire
- Sens Responsabilités
- Travail en Equipe
- Travail Milieu Isolé : Travail en milieu isolé (chantier isolé : forage pétrolier)
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice
- Travail Altitude : Travail en altitude

Accident du travail

- Risque routier : Déplacements sur différents sites : Risque routier : accident trajet (déplacement sur des pistes), mission (aérien, maritime, route, piste)
- Contact avec animal/rongeur/insecte : morsure, piqûre et souillure par déjection animale
- Violence physique: agression par usager : Violence physique : instabilité pays(Travail à l'étranger)
- Travaux rayonnement non ionisant : exposition rayonnement solaire

Nuisances

- Biologiques (Risques) : Agents biologiques : tétanos, polio, diphtérie, fièvre jaune, hépatites A et B, typhoïde (méningo encéphalite A & C, rage, encéphalites à tiques / japonaises, paludisme, dengue et autres arboviroses, mycoses cutanées, ecto et endo parasitoses...) - Voir la fiche
- Nuisances spécifiques à l'entreprise : Nuisances spécifiques au site
- Nuisances spécifiques au poste de travail
- Rayonnement non ionisant ultraviolet : Rayonnement non ionisant : ultraviolets d'origine solaire - Voir la fiche
- Chaleur (Travail à la chaleur) : Température Extrême - Voir la fiche

Maladies professionnelles

- Pathologies spécifiques au poste de travail

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

Pour aller plus loin

En lien avec les pathologies des vols aériens longs courriers

➔ http://medecinetropicale.free.fr/cours/pathologie_vol.pdf

Mots-clés

DEPLACEMENT, EXPATRIE, MISSION, RISQUE BIOLOGIQUE, VOYAGE